



UNION INTERPARLEMENTAIRE

BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

**Séance plénière commémorative de haut niveau sur les suites
données à la session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée aux enfants**

Déclaration de l'Observatrice permanente
Ambassadrice Anda Filip

Nations Unies
New York, 11 décembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi de commencer mon intervention en me joignant aux orateurs précédents pour adresser nos profondes condoléances au peuple et au Gouvernement algériens, aux organisations onusiennes, et aux familles des victimes des attentats terroristes perpétrés récemment à Alger que l'Union interparlementaire condamne avec vigueur.

Donner accès à l'éducation à tous les enfants, les protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, promouvoir la santé et lutter contre le VIH/sida sont des actions qui suscitent un consensus international. Ce sont aussi des domaines d'activité importants pour l'Union interparlementaire. Nous pensons qu'en travaillant collectivement avec les parlements et leurs membres, et par leur intermédiaire, on peut améliorer la protection de l'enfance et mieux défendre les droits des enfants.

L'UIP s'est mobilisée pour la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous avons toujours encouragé l'action parlementaire dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action *Vers un monde digne des enfants*.

De fait, les parlements et leurs membres ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la réalisation des droits des enfants. Les parlements sont appelés à ratifier les instruments internationaux; ils légifèrent, adoptent les budgets, contrôlent l'action des gouvernements et contribuent à la mobilisation du soutien populaire en faveur de nouvelles mesures - tous ces éléments sont essentiels pour s'attaquer aux nombreux problèmes que rencontrent les enfants dans le monde.

Ces cinq dernières années, consciente du rôle particulier joué par les parlements et leurs membres, l'UIP a mis au point de nombreuses activités dans le domaine de la protection de l'enfance, dont une bonne partie a été engagée en étroite coopération avec l'UNICEF. Ces initiatives communes ont suivi une stratégie en deux volets visant, en premier lieu, à sensibiliser les parlements à la protection de l'enfance en général et, en deuxième lieu, à résoudre des problèmes particuliers de protection de l'enfance et de droits de l'enfant sur des sujets justifiant une action parlementaire telles que les mutilations sexuelles féminines, le travail des enfants et la traite des enfants. Parmi les activités en question, on citera la production de plusieurs guides à l'intention des parlementaires sur la protection de l'enfance, sur la violence contre les enfants et sur la traite des enfants, ainsi qu'un appui technique aux parlements et à leurs membres pour faire avancer la cause des enfants au niveau national et local.

Le partenariat stratégique mis en place avec l'UNICEF a été très efficace. L'un de ses résultats les plus frappants est que les questions de protection de l'enfance ont gagné du terrain à l'UIP et sont devenues un thème récurrent à nos assemblées annuelles. Elles sont en outre intégrées à la plupart des travaux de l'UIP.

L'exemple le plus récent en est donné par une conférence tenue il ya deux semaines à Manille sur le VIH/sida. Travaillant en étroite collaboration avec le PNUD et le Secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UIP a tenu la première réunion parlementaire mondiale sur le sida. C'était la première fois que les parlements du monde entier étaient rassemblés pour examiner conjointement le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre le VIH/sida. Il y a été décidé que les parlementaires devaient affirmer davantage leur leadership dans la lutte contre la pandémie, et lancer et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme face au VIH/sida. Il y a également été convenu qu'une attention particulière devait être portée aux populations vulnérables, comme les enfants.

Lors de cette réunion, l'UIP a lancé un nouveau guide parlementaire intitulé *Agir contre le VIH*. Ce guide servira d'outil aux dirigeants parlementaires et d'ouvrage de référence pour aider les législateurs et leurs collaborateurs à prendre les mesures voulues.

Lors de cette réunion, la nécessité d'adapter les budgets nationaux afin de lutter efficacement contre le problème du VIH/sida figurait en bonne place à l'ordre du jour. Ces dernières années ont vu une augmentation considérable des ressources financières mobilisées pour faire face à la pandémie de VIH/sida dans les pays à revenu faible et moyen. Néanmoins, l'UIP est préoccupée par le fait que ces moyens restent très en deçà des sommes nécessaires pour engager des programmes complets. A cet égard, l'Union interparlementaire invite la communauté internationale à intensifier ses efforts pour amplifier encore le financement.

L'engagement de l'UIP pour le bien-être des enfants et la protection de leurs droits est ancien. Au cours du premier semestre 2008, l'UIP contribuera à un Forum mondial intitulé *Compte à rebours 2015 - Suivi des progrès réalisés en santé maternelle, néonatale et infantile*. Ce forum, qui se tiendra au Cap, en Afrique du Sud, en avril 2008, réunira une large coalition d'acteurs - dont l'OMS, l'UNICEF, des universitaires, des ONG internationales telles que Save the Children, et des représentants des donateurs multilatéraux.

Il aura pour but de promouvoir la réalisation des deux Objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé maternelle et infantile. Cette réunion viendra ajouter un contenu politique à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP qui aura lieu en même temps, et s'efforcera de mobiliser les parlements pour favoriser la réalisation des OMD.

Monsieur le Président,

L'UIP va continuer à renforcer la capacité des parlements à promouvoir et passer au crible les crédits budgétaires nationaux ayant trait au bien-être des enfants, et à les aider à adopter de nouvelles lois mettant l'accent sur les besoins des enfants. Nous continuerons aussi à apporter un appui aux parlements dans la mise en œuvre des droits des enfants, et la sensibilisation des parlementaires aux questions plus larges de protection de l'enfance, tels que l'éducation et la santé. Nous nous réjouissons à la perspective de mettre en œuvre un ordre du jour rajeuni et d'agir pour que notre monde soit plus digne des enfants.

Je vous remercie de votre attention.